

Indice SNEC infrastructure Gaz

Contexte :

Fourniture d'énergie

Un contrat d'exploitation de chauffage a pour but la conduite et l'entretien des installation de chauffage. Il est composé de 4 prestations :

P1 = Fourniture d'énergie ou de combustible par l'exploitant.

P2 = Maintenance et petit entretien (base du contrat d'exploitation).

P3 = Garantie totale et renouvellement des matériels (gros entretien).

P4 = Financement de gros travaux de rénovation.

La **prestation P1 est relative à la fourniture d'énergie** par l'exploitant. Selon les marchés, plusieurs modes de rémunération de ce poste P1 existent : forfaitaire, corrigé par le climat, basé sur les consommations réelles... Quel que soit le mode de rémunération du poste P1, cette prestation est **doit être réajustée en fonction du coût du combustible**.

Pour réajuster cette prestation, les contrats ont généralement recours à **l'utilisation d'indices**, afin d'indexer l'évolution de la redevance initiale de la façon parallèle à celles de ses composantes, et tout particulièrement de celle des débours de gaz.

Un achat de gaz se compose essentiellement de 3 parties :

le coût de la molécule

le coût de l'infrastructure

la fiscalité

Si le cout de la molécule (indice de marché, prix fixe réglementé...) et la fiscalité (TICGN, TVA...) ne posent pas de problème particulier, l'infrastructure est en revanche plus difficile à introduire dans une formule de révision P1, en raison de la complexité et de la longueur des formules faisant appel à tous les éléments des grilles **Gaz Réseau de Transport (GRT)** et **Gaz Réseau de Distribution (GRD)**, qui bien que publics, ne sont pas familiers de tout le monde.

Proposition d'action de la profession :

Le SNEC, Syndicat National de l'Exploitation Climatique, se propose de définir des cas-type de consommation et de suivre l'évolution tarifaire de l'infrastructure qui leur correspond. Cette évolution sera exprimée de façon indicielle, à partir d'une date de référence à choisir qui servira de base 100.

L'indice ainsi créer sera libre d'accès, de même que sa méthode de calcul. Ceci afin d'afficher en toute transparence l'évolution tendancielle des coûts d'infrastructure du prix du gaz naturel. Toute personne ou association souhaitant s'associer à l'élaboration trimestrielle de l'indice pourra contribuer sur demande au SNEC.

Les composantes de l'indice SNEC-Infrastructure

Le Niveau de Tarif Régional (NTR)

A chaque point du réseau régional, et en particulier à chaque point de livraison, est associé un Niveau de Tarif Régional (NTR). Le NTR est établi en fonction du coût de l'acheminement du gaz à partir du Réseau Principal jusqu'au point de livraison considéré, hors raccordement.

Le Terme de Capacité de Sortie (TCS) (€/an et par MWh/j)

Le Terme de Capacité de Sortie du réseau principal, applicable à la souscription de capacité journalière de sortie du réseau principal, sauf vers un PITS ou un PIR.

Le Terme de Capacité de transport sur le réseau Régional (TCR) (€/an et par MWh/j)

Le TCR est applicable à la souscription de capacité journalière de transport sur le réseau régional.

Le Terme de Capacité de Livraison (TCL) (€/an et par MWh/j)

Le TCL est applicable à la souscription de capacité journalière de livraison à un point de livraison.

Le Terme Stockage (TS) (€/an et par MWh/j)

A partir du 1er avril 2018, la méthode de calcul des coûts de stockage diffère : L'obligation individuelle de stockage disparaît pour faire place à une mutualisation globale de ces coûts. Le terme stockage est apparu le 1^{er} avril 2018, suite aux nouvelles règles de calcul des coûts de stockage. C'est un terme tarifaire unitaire visant à recouvrir une partie des revenus des opérateurs de stockage souterrains de gaz naturel.

Les tarifs de gestionnaire de réseaux

Le réseau de transport principal est un ensemble de canalisations à haute pression et de grand diamètre, qui relie les points d'interconnexion avec les réseaux voisins, les points d'interface avec les stockages souterrains et les points d'interface avec les terminaux méthaniers, et auxquels sont raccordés les réseaux de transport régionaux, les réseaux de distribution et les plus importants consommateurs industriels.

Le tarif de gestionnaire de ce réseau est le GRT, comme Gestionnaire de Réseaux de Transport

Le réseau de distribution est un ensemble de canalisations à moyenne et basse pression, qui assure l'acheminement du gaz vers les consommateurs finaux et éventuellement vers d'autres réseaux de distribution. Il est constitué principalement de canalisations de distribution, de branchements, de conduites montantes, d'organes de détente et de comptage, de robinets et d'accessoires.

Le tarif de gestionnaire de ce réseau est le GRD, comme Gestionnaire de Réseaux de Distribution

Le profil consommateur (P0)

Il existe neuf profils de consommation, de P011 à P019.

Les profils P011 et P012 sont attribués aux **petits consommateurs**. Leur consommation n'est relevée que tous les six mois :

- P011 : PCE à relevé semestriel dont la CAR < 6 000 kWh ;
- P012 : PCE à relevé semestriel dont la CAR est supérieure ou égale à 6 000 kWh.

Pour les profils de P013 à P019, on exprime la **répartition de la part hiver** (consommation du 1^{er} novembre au 31 mars) dans la consommation annuelle – relevée tous les mois, voire tous les jours :

- P013 : part hiver (PH) inférieure ou égale à 39 % de la consommation annuelle ;
- P014 : PH inférieure ou égale à 50 % de la consommation annuelle.
 - Ces deux profils représentent principalement des activités industrielles et tertiaires, régulières tout au long de l'année, voire parfois recentrées sur les mois d'été, telles que les entreprises du BTP ou de l'hôtellerie plus actives en été.
- P015 : PH inférieure ou égale à 58 % de la consommation annuelle ;
- P016 : PH inférieure ou égale à 69 % de la consommation annuelle.
 - Ces profils sont généralement associés à des consommations majoritairement liées au processus de production, avec ponctuellement des besoins de chauffage en hiver, comme dans l'industrie de l'agro-alimentaire.
- P017 : PH inférieure ou égale à 75 % de la consommation annuelle.
 - Ce profil est très spécifique aux activités ayant des besoins en eau chaude sanitaire (très consommatrice de gaz) et en chauffage, comme les cliniques.
- P018 : PH inférieure ou égale à 81 % de la consommation annuelle ;
- P019 : PH supérieure à 81 % de la consommation annuelle.
 - Enfin ces derniers profils correspondent à des activités fortement sensibles aux besoins de chauffage en hiver, comme les consommations résidentielles regroupées en copropriétés.

L'influence climatique (Zi)

Le coefficient Zi est un coefficient de conversion prenant en compte la station météo et le profil de consommation du client. La méthode d'attribution des profils est disponible sur le site du GTG.

La Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)

C'est une taxe pesant sur la facture d'électricité et de gaz naturel. Elle sert au financement des droits acquis avant le 1er janvier 2005 relatifs au régime spécifique d'assurance vieillesse des personnels des entreprises de l'industrie de l'électricité et du gaz.

Description de la situation représentative :

Situation géographique

Le calcul de l'indice se base sur **une situation en Ile de France**, zone climatique moyenne et qui regroupe à elle seule plus de 15,8% de la consommation nationale du secteur résidentiel national.

	Consommation du secteur résidentiel (en ktep)
Île-de-France	6 565
Ensemble des régions	41 348

Consommation de référence :

La consommation du site de référence est de 500 MWh soit la consommation de chauffage de 52 logements équivalents (chiffres CEREN).

Profils de consommation

L'indice est décliné suivant pouvant être fonction de 3 profils de consommation :

- profil chauffage seul : P18
- profil chauffage + ecs : P16
- profil process pur : P14

Stockage

Pour le stockage, l'indice se base sur les ratios suivants, considérés comme représentatifs des coûts de stockage des deux années précédant le 1er avril 2018 :

	P18	P16	P14
Avril 2016 à Avril 2017	1,8	1,2	0,25
Avril 2017 à Avril 2018	1,5	0,8	0,25

Autre variable

Concernant les autres facteurs d'influence, l'indice retient :

- le tarif du GRD, Gestionnaire de Réseaux de Distribution :
 - GRDF ;
- le tarif du GRT, comme Gestionnaire de Réseaux de Transport :
 - GRT Gaz ;
- le Niveau de Tarif Régional :
 - NTR 2 est une valeur représentative de la consommation moyenne ;
- la Contribution Tarifaire d'Acheminement
 - CTA au taux normatif de 4,71%

Résultats des calculs :

Paris 500 MWh PCS

	Unité	avr-16	juil-16	avr-17	juil-17	janv-18	avr-18	juil-18	avr-19	juil-19
NTR		2	2	2	2	2	2	2	2	2
ATRT - TCS	€/an et par MWh/j	99,93	99,93	89,44	89,44	89,44	90,33	90,33	91,78	91,78
ATRT - TCR	€/an et par MWh/j	72,07	72,07	74,3	74,3	74,3	77,91	77,91	83,43	83,43
ATRT - TCL	€/an et par MWh/j	37,96	37,96	43,65	43,65	43,65	45,77	45,77	49,01	49,01
ATRT - TS	€/an et par MWh/j						297,1	297,1	213,46	213,46
ATRD - Fixe T3	€/an	757,08	764,4	764,4	748,68	839,64	839,64	854,64	854,64	858,5
ATRD - Variable T3	€/MWh PCS	5,65	5,82	5,82	5,7	5,7	5,7	5,81	5,81	5,84
A		1,07	1,07	1,049	1,049	1,049	1,055	1,055	1,019	1,019
P014 - Zi		0,00392573	0,00392573	0,00391011	0,00391011	0,00391011	0,003894759	0,003894759	0,00388582	0,00388582
P016 - Zi		0,00997616	0,00997616	0,00977955	0,00977955	0,00977955	0,009578352	0,009578352	0,00937316	0,00937316
P018 - Zi		0,01409779	0,01409779	0,01381156	0,01381156	0,01381156	0,013684693	0,013684693	0,01355093	0,01355093
P014 - Stockage	€/MWh PCS	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25				
P016 - Stockage	€/MWh PCS	1,2	1,2	0,8	0,8	0,8				
P018 - Stockage	€/MWh PCS	1,8	1,8	1,5	1,5	1,5				
% CTA Distribution		20,80%	20,80%	20,80%	20,80%	20,80%	20,80%	20,80%	20,80%	20,80%
% CTA Transport		4,71%	4,71%	4,71%	4,71%	4,71%	4,71%	4,71%	4,71%	4,71%

P014 - Capacité normalisée	MWh/j	2,1	2,1	2,051	2,051	2,051	2,054	2,054	1,98	1,98
Total infrastructure P014 €/MWh		8,97	9,16	9,13	8,97	9,19	8,98	9,13	9,15	9,19
Indice P014		99,8	101,9	101,6	99,8	102,3	100	101,6	101,8	102,3
P016 - Capacité normalisée	MWh/j	5,337	5,337	5,129	5,129	5,129	5,053	5,053	4,776	4,776
Total infrastructure P016 €/MWh		11,83	12,02	11,49	11,33	11,55	13,01	13,15	12,41	12,44
Indice P016		91,0	92,4	88,4	87,1	88,8	100	101,1	95,4	95,7
P018 - Capacité normalisée	MWh/j	7,542	7,542	7,244	7,244	7,244	7,219	7,219	6,904	6,904
Total infrastructure P018 €/MWh		13,73	13,92	13,44	13,28	13,50	15,62	15,76	14,69	14,73
Indice P018		87,9	89,1	86,1	85,0	86,5	100	100,9	94,0	94,3